

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### S TEMPO GEFIP

(Compartiment de « SAGIS INVEST » nourricier de GEFIP INVEST PATRIMOINE)

Code ISIN : FR0011538834

SAGIS ASSET MANAGEMENT

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ Le compartiment nourricier « **S TEMPO GEFIP** » est un compartiment nourricier de l'OPCVM luxembourgeois « GEFIP INVEST PATRIMOINE » part « I » LU1269727175.

Il a pour objectif de gestion d'assurer une revalorisation en euro constant, en offrant une performance nette de frais de gestion supérieure de 300 points de base à celle du taux de l'inflation en France avec un profil de volatilité de la valeur liquidative qui s'efforcera de rester, ex post, en deçà de la moitié de la volatilité de l'indice mondial des actions World MSCI exprimé en euros.

Le type de gestion de l'OPCVM nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de l'OPCVM maître. La performance de ce compartiment nourricier pourra toutefois être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison de ses frais de gestion propres.

**Indicateur de référence :** Taux d'inflation en France mesuré par l'INSEE (tabac compris).

■ L'actif du compartiment nourricier « **S TEMPO GEFIP** » est investi en totalité et en permanence en parts « I » de l'OPCVM maître « GEFIP INVEST PATRIMOINE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.

#### ■ Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

La construction du portefeuille privilégie une diversification optimale des différents risques associés aux choix issus du processus de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment sera exposé à hauteur de 60% maximum de son actif net aux marchés actions internationales. L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques y compris sur les pays émergents et sans restriction de taille de capitalisation avec un minimum de 500M€ au moment de la souscription. L'exposition aux pays émergents sera limitée à 40% de l'actif net. Selon l'analyse interne du risque de crédit mise en œuvre par GEFIP, le Compartiment pourra investir également jusqu'à 100% de son actif

dans des obligations publiques et/ou privées, sans contrainte d'éligibilité en terme de notation de crédit minimale, de sensibilité et de maturité.

L'exposition du portefeuille aux titres jugés spéculatifs « Haut rendement sera limitée à 30% de l'actif net.

Le Compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Afin de gérer ses liquidités, le Compartiment pourra également investir dans des instruments du marché monétaire dont notamment des titres de créances négociables ainsi que des prises en pension.

L'investissement en parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement est limité à 10% de l'actif net.

Des instruments financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif du Compartiment

■ **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

■ **Durée de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

■ **Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi ouvré à 16 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du vendredi.

La valeur liquidative est calculée **chaque vendredi**, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de Bourse.

Dans ce cas, elle est calculée le jour ouvré précédent.

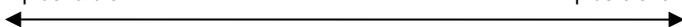
En outre une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse du mois de décembre de chaque année; cette valeur liquidative estimative ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

Conditions de souscription et rachat de l'OPCVM maître : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 12h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,  
rendement potentiellement  
plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement  
plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et de taux, via son OPCVM maître, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR via l'OPCVM maître :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Le compartiment peut être exposé à un risque de liquidité sur l'OPCVM maître en cas de rachats importants, l'OPCVM maître pouvant être amené à devoir liquider ou modifier une part significative de son actif pour honorer les rachats de parts présentés par SAGIS AM.

Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont exposées dans le paragraphe ci-dessus « Conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître » au sein de la section « Objectifs et politique d'investissement ».

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

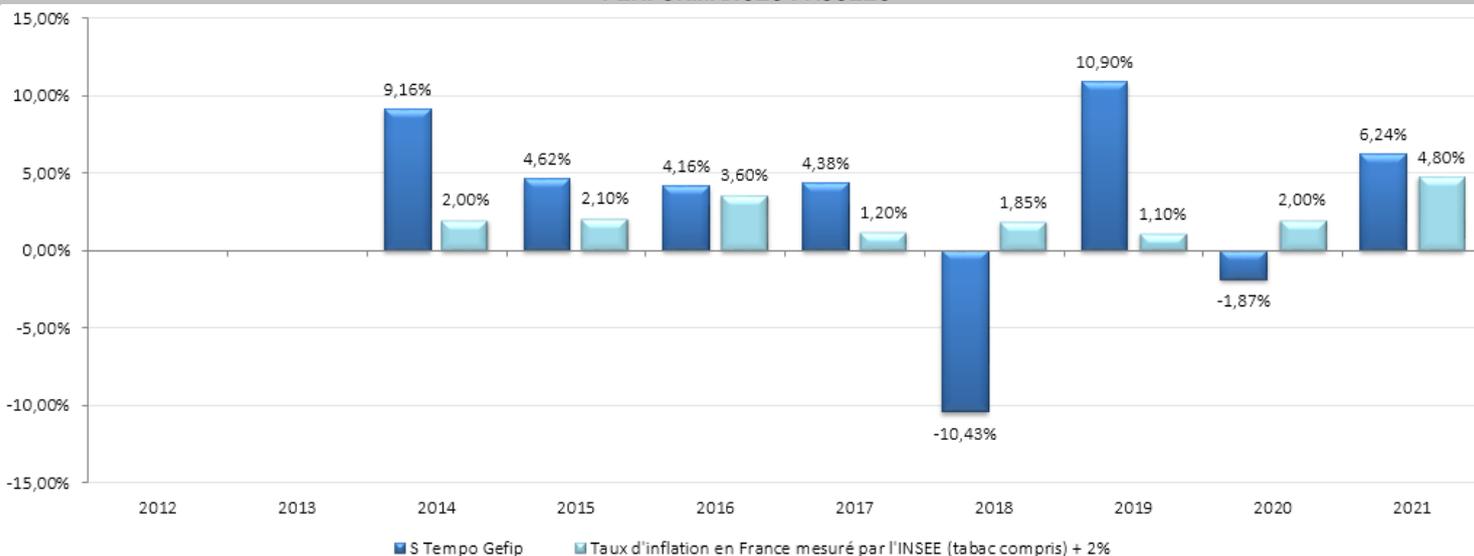
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Néant
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,84% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021 et inclut les frais supportés dans l'OPCVM maître. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du compartiment est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

■ **DATE DE CREATION DU FONDS : 11/10/2013**

■ **DEVISE DE LIBELLE : Euro**

■ **CHANGEMENTS IMPORTANTS SUR LA PERIODE :** Changement de fonds maître à compter du 27/04/2016, celui-ci étant absorbé par la SICAV « GEFIP INVEST PATRIMOINE ».

### INFORMATIONS PRATIQUES

Ce Document d'Information Clé pour l'Investisseur décrit un compartiment d'un OPCVM. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FCP SAGIS INVEST.

**NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)**

■ **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE NOURRICIER ET SUR LE MAITRE (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**SAGIS ASSET MANAGEMENT**

**72, Avenue Victor Hugo – 75116 – PARIS.**

**Tél : 01 76 62 26 22**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

**RÉGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. L'OPCVM Maître n'étant pas établi dans le même État membre que le nourricier, ceci pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au compartiment nourricier, conformément à l'article 34 du règlement européen n°583-2010.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

■ **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM CAR IL EST UN COMPARTIMENT :** [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

Politique de rémunération : La politique de rémunération est disponible sur le site internet : [www.sagis-am.com](http://www.sagis-am.com).

**La responsabilité de SAGIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SAGIS Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.